

## CONSEIL MUNICIPAL

### *Compte-rendu de la Séance Ordinaire du 16 septembre 2021*

**Membres présents :** Bruno FARINE, François TALBOT, Michèle HOELTZENER-THOYER, Damien EVRARD, Véronique REGNAULT, Marceline MATRAT, Christian GILBERT, Frédéric COLLARD, Nicolas CHARPENTIER, Solène VAILLOT, Pascal DELAUNAY, et Gilles ALLAIN.

**Secrétaire de séance :** Nicolas CHARPENTIER.

*Le Conseil Municipal,*

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 15 juillet 2021 ;
- **PREND** connaissance des décisions du Maire prises en vertu de la délibération n°13-2020 du 28 mai 2020, à savoir :
  - Signature des devis suivants : travaux de couverture et de bardage de l'abribus rue des clos par les ateliers Valentin Bouvet pour un montant de 7 396,90 €, modification de raccordement électrique rue des clos par Enedis pour un montant de 676,80 €, location d'une minipelle avec godets par Loxam pour un montant de 426,40 € et pose d'une bouche incendie chemin de la pierre par le SDDEA pour un montant de 2 875,20 € ;
- **PREND** la délibération n°43-2021 pour créer un emploi non permanent d'agent polyvalent des services techniques pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;
- **PREND** la délibération n°44-2021 pour adopter les modalités d'organisation du temps de travail des agents communaux ;
- **PREND** la délibération n°45-2021 pour exonérer l'entreprise Profil TP des pénalités d'un montant de 5 441,58 € dans le cadre des travaux Cœur de Village ;
- **PREND** la délibération n°46-2021 pour abroger la délibération n°37-2021 du 15 juillet 2021 et fixer les tarifs d'occupation des salles Cœur de Village suivant les tableaux ci-dessous :

#### **PARTICULIERS**

	<i>Salle polyvalente</i>			<i>Halle Sportive</i>			<i>Salle polyvalente + Halle sportive</i>		
	Locaux	Extérieurs	Caution	Locaux	Extérieurs	Caution	Locaux	Extérieurs	Caution
<b>Week-end</b>	<b>250 €</b>	<b>750 €</b>	<b>1000 €</b>	<b>450 €</b>	<b>1350 €</b>	<b>1500 €</b>	<b>640 €</b>	<b>1920 €</b>	<b>2000 €</b>
<b>Journée semaine</b>	<b>190 €</b>	<b>570 €</b>	<b>1000 €</b>	<b>340 €</b>	<b>1020 €</b>	<b>1500 €</b>	<b>460 €</b>	<b>1380 €</b>	<b>2000 €</b>

#### **ASSOCIATIONS**

	<i>Salle polyvalente</i>			<i>Halle Sportive</i>			<i>Salle polyvalente + Halle sportive</i>		
	Locales	Extérieures	Caution	Locales	Extérieures	Caution	Locales	Extérieures	Caution
<b>Week-end</b>	<b>GRATUIT 3X</b>	<b>275 €</b>	<b>1000 €</b>	<b>GRATUIT 3X</b>	<b>500 €</b>	<b>1500 €</b>	<b>GRATUIT 3X</b>	<b>700 €</b>	<b>2000 €</b>
<b>Journée semaine</b>		<b>210 €</b>	<b>1000 €</b>		<b>375 €</b>	<b>1500 €</b>		<b>525 €</b>	<b>2000 €</b>

ainsi que pour définir les particuliers « Locaux » comme suit : résidence située à Moussey (10800), les associations « Locales » comme suit : au moins 25 % des membres participant à l'activité dans les locaux à Moussey, décider que les

associations « Locales » bénéficient d'une gratuité de mise à disposition des locaux du bâtiment Cœur de Village pour l'organisation d'évènements d'intérêts général et local jusqu'à 3 fois dans l'année civile. A partir de la 4<sup>ème</sup> mise à disposition pour un évènement, un montant forfaitaire de participation aux frais de fonctionnement de 100 euros est facturé, par évènement, et fixer le montant facturé par badge ou clé perdu(e) ou endommagé(e) à 100 euros.

- **PREND** la délibération n°47-2021 pour approuver le modèle de contrat de location des salles Cœur de Village aux associations ;
- **PREND** la délibération n°48-2021 pour :

#### **INVESTISSEMENT**

- ajouter la somme de 7 400 € à l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles », chapitre 21, afin de pourvoir au deuxième devis signé dans le cadre des travaux de l'abribus rue des clos,
  - ajouter la somme de 700 € à l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles », chapitre 21, afin de pourvoir aux dépenses d'armoires d'entretien et de poubelles pour l'école et les salles Cœur de Village,
  - ajouter la somme de 2 900 € à l'article 21568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile », chapitre 21, afin de pourvoir aux travaux de pose d'une bouche d'incendie chemin de la pierre,
  - ajouter la somme de 3 300 € à l'article 2031 « Frais d'études », chapitre 20, afin de pourvoir à l'étude de sol dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du pré de l'orme,
  - retrancher la somme de 14 300 € au chapitre 020 « Dépenses imprévues » ;
- **PREND** la délibération n°49-2021 pour mettre à disposition à titre gracieux les parcelles AB 59 et AB 60 lieu-dit « Pâtier » pour une superficie exploitable de 3,20 ha à un jeune agriculteur de la commune ;
  - **PREND** la délibération n°50-2021 pour approuver la signature de la convention de service partagé pour l'entretien courant de la zone d'activités de l'Osière ;
  - **PREND** la délibération n°51-2021 pour approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale X-demat dont la commune est actionnaire.

#### **Questions diverses :**

- *Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation du public relative à la création d'une unité de méthanisation et de deux stockages déportés de digestat liquide aux Bordes-Aumont a lieu entre le 18 septembre et le 19 octobre 2021. A l'issue de cette consultation, le conseil municipal sera amené à délibérer. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance du dossier.*
- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de Foot 2000 qui souhaite mettre en place une deuxième équipe Foot Loisirs qui s'entraînerait le mardi soir à Moussey et aurait donc besoin d'éclairage. Monsieur le Maire a demandé des informations complémentaires à Foot 2000 qui n'a pas encore répondu.*
- *Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une ligne a disparu lors de la révision POS/PLU en 2013. Cela a des conséquences sur les constructions de maison sur les terrains en pente, puisqu'il n'est pas possible de remblayer. Les propriétaires concernés seraient dans l'obligation de construire en contrebas de la route. Malgré ses alertes lors de la modification de droit commun du PLU, le cabinet d'urbanisme n'a pas pris en compte cette petite modification à apporter. Il a donc été négocié qu'il allait être procédé à une modification simplifiée du PLU prise en charge par le cabinet. Seules les publications légales sont prises en charge par la commune.*

- *Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une réunion trimestrielle avec les responsables de commission pour faire le point sur l'état d'avancement du travail à réaliser.*
- *Monsieur Gilles ALLAIN rapporte des réclamations d'habitants relatives au sujets suivants :*
  - *invasion de corbeaux : Monsieur le Maire répond que des chasseurs sont intervenus dans les délais légaux, ainsi que des coupes d'arbres, mais les corbeaux se sont déplacés dans le terrain voisin,*
  - *entretien des trottoirs : Monsieur le Maire veut bien prendre un arrêté obligeant les habitants à entretenir les trottoirs situés le long de leur maison, mais n'a pas les moyens de le faire respecter. Il serait souhaitable de créer des postes de garde-champêtres intercommunaux dans le cadre de Troyes Champagne Métropole,*
  - *friche d'une maison située route de Villebertin dont la propriétaire est décédée : la mairie n'a aucune information sur les éventuels descendants ni notaire susceptible de régler la succession,*
  - *organisation d'un vide-maisons : chaque organisateur doit faire une déclaration préalable en mairie au moins 15 jours avant la date prévue,*
  - *interdiction de circuler aux véhicules de plus de 3,5T sur la route de Villebertin : Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas de pouvoir en la matière car il s'agit d'une route départementale.*

<b>Bruno FARINE</b>	<b>Marie-Bénédicte BRUN</b>	<b>François TALBOT</b>
<b>Michèle HOELTZENER-THOYER</b>	<b>Sonia DAVID</b>	<b>Damien EVRARD</b>
<b>Véronique REGNAULT</b>	<b>Marceline MATRAT</b>	<b>Christian GILBERT</b>
<b>Frédéric COLLARD</b>	<b>Nicolas CHARPENTIER</b>	<b>Solène VAILLOT</b>
<b>Pascal DELAUNAY</b>	<b>Gilles ALLAIN</b>	